

La démarche VAE

(Validation des Acquis de l'Expérience)

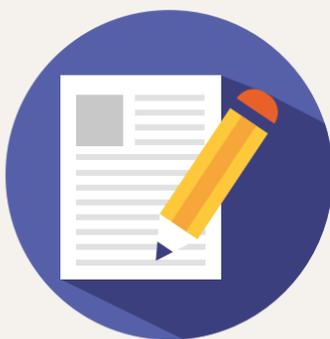
Une démarche de VAE c'est plusieurs étapes.
De l'émergence du projet à l'obtention du diplôme

Le projet



Vous travaillez depuis plus d'un an dans un secteur d'activité et vous pensez remplir des missions qui vont au delà de votre diplôme. Vous avez acquis et développé des compétences et vous voulez les valoriser par l'obtention d'un nouveau diplôme. Vous ne souhaitez pas une formation continue, la VAE est peut-être le bon dispositif pour vous.

Le livret 1



Pour commencer vous devez détailler dans le livret 1 vos missions et expériences en lien avec le diplôme visé. Les services académiques vont les étudier et vous dire si vous pouvez prétendre à la validation des acquis de l'expérience.

Vous recevez alors une recevabilité.

Le livret 2



Votre recevabilité reçue, il faut écrire le livret 2. Vous pouvez le faire seul ou vous faire accompagner par un professionnel qui connaît la méthodologie et les attentes des jurys.

Vous devrez présenter ce livret à l'oral devant un jury qui vous posera des questions. C'est le jury qui valide le fait que vous avez toutes les compétences du référentiel métier.

L'obtention du diplôme



Si le jury estime que vous avez toutes les compétences, félicitations vous êtes diplômé! 
Le jury peut valider qu'une seule partie du diplôme, il vous faudra alors retravailler votre livret 2 et repasser devant un jury pour valider les compétences restantes.



La démarche de VAE c'est beaucoup de travail d'analyse, de réflexion et de mise à l'écrit. Ne vous lancez pas sans un temps de réflexion. Faites vous aider!

